

Les inconvénients théoriques, politiques et pratiques que présente la démocratie par tirage au sort que prône M. Chouard

Cette idée de tirage au sort lancée par M. Chouard n'est pas avalisée par l'UPR car elle présenterait des inconvénients considérables, en termes théoriques, politiques et pratiques :

1- sa première conséquence serait de.... supprimer les élections. Allez expliquer aux Français que le retour de la démocratie se traduit d'abord par la suppression des urnes ! Il est certain qu'une très grande majorité de Français seraient absolument opposés à cette idée.

2- sa deuxième conséquence serait de rendre inutiles les partis politiques et les campagnes électorales. Pourquoi les gens adhèreraient-ils et militeraient-ils encore à un parti ?

3- rendant sans objet les partis politiques et les campagnes électorales, le tirage au sort laisserait les citoyens encore plus esclaves des médias qu'ils ne le sont aujourd'hui pour se faire une opinion. Ce qui n'est pas peu dire ! Ce serait la troisième conséquence. Une majorité de "tirés au sort" auraient toute chance de ressasser à l'Assemblée nationale ce qu'ils ont entendu sur TF1 la veille au soir...

4- la quatrième conséquence serait d'annoncer soudain aux Français quels sont les représentants que "le sort" a désignés.

Il en résulterait évidemment un immense doute et les rumeurs de toute nature sur la sincérité de ce tirage au sort. Qui l'aurait fait ? Le tirage n'a-t-il pas été truqué ?

5- même si le tirage au sort était honnête, les élections seraient remplacées par une sorte de panel, comme pour un sondage.

Or les instituts d'opinion un tant soit peu sérieux savent que tout sondage donne une probabilité de résultat à l'intérieur d'une fourchette, et que cette probabilité augmente si l'échantillon augmente.

A peu près tous les instituts de sondage font des enquêtes d'opinion portant sur au moins 1000 sondés, et les enquêtes les plus fiables portent sur 3 à 5000 sondés.

Avec un tirage au sort de nos 577 députés, nous aurions un échantillon trop faible. Il encourrait forcément le risque, à tel ou tel tirage, de ne pas être représentatif des opinions de la population.

C'est la 5ème conséquence.

6- si les députés restaient représentatifs d'une circonscription, le tirage au sort pourrait très bien avoir des conséquences dangereuses pour l'ordre public : par exemple si une circonscription ayant toujours voté à gauche se voyait soudain représentée par un "tiré au sort" ultra-libéral. Ou réciproquement.

Dans ce cas, le fait qu'il n'y ait pas eu d'élection susciterait toutes les rumeurs et pourrait déboucher sur des émeutes si le cas se produisait ailleurs. C'est la sixième conséquence.

7 - Et si les députés n'étaient plus représentatifs d'une circonscription, la déconnexion entre les citoyens et leurs représentants serait totale.

Plus personne ne saurait par qui il est représenté à l'Assemblée Nationale puisqu'il n'y aurait même plus d'élection. Le lien entre les citoyens et leurs "représentants" deviendrait exactement comparable au lien entre les citoyens et les sondés par un institut de sondage : personne ne sait qui a été sondé et les résultats des sondages sont de moins en moins crus.

C'est la septième conséquence.

8- le tirage au sort donnerait forcément des résultats non viables si il s'opérait sur la liste des électeurs.

En effet, que se passerait-il si le sort désignait des électeurs :

- très malades et impotents ?
- ou gravement handicapés mentalement ou cérébralement (par exemple des personnes très âgées frappées par la maladie d'Alzheimer) ?
- ou incarcérés ?
- ou disparus ?

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
- ou n'ayant aucune envie de s'occuper de politique ? (ce qui représente au bas mot 15% du corps électoral)
etc.

Pour être viable, le tirage au sort devrait donc se faire sur des listes d'aptitude, lesquelles poseraient des problèmes très épineux de tenue à jour, de fiabilité, et plus encore de représentativité de l'ensemble de la population.

Qui dresserait ces listes d'aptitude ?

Sur quelles bases ?

Comment s'assurer que ces listes ne procéderaient pas à une distorsion par rapport à l'électorat, entachant ainsi sa représentativité d'emblée ?

etc.

C'est la huitième conséquence.

9- On ne s'improvise pas député, surtout si l'on n'a pas de structure politique pour épauler les travaux.

Les partis politiques ont certes bien des défauts mais ils ont quand même le mérite de fixer un cadre de travail, d'avoir des méthodes, une expérience des rapports avec les administrations, etc.

Comment un "tiré au sort" n'ayant aucune expérience ferait-il pour ne pas se laisser embobiner par les administrations ou par les lobbys en tout genre qui viendraient l'assaillir ?

C'est la neuvième conséquence : le tirage au sort n'apporte aucune garantie de sérieux et d'indépendance.

10- Enfin, qu'est-ce qui assure qu'un citoyen "lambda" tiré au sort ne serait pas autant, sinon plus, corruptible qu'un responsable politique traditionnel ?

Il n'y a aucun rapport entre le tirage au sort et la vertu, l'éthique et la moralité de chacun. Croire l'inverse, c'est verser dans l'antiparlementarisme systématique ou tomber dans la naïveté romantique.

C'est la dixième conséquence : le tirage au sort n'apporte aucune garantie de probité.

Conclusion

L'idée de "tirer au sort" les représentants des Français est une idée séduisante de prime abord mais qui ne résiste pas à l'examen.

L'invocation de la Grèce antique ne tient pas debout :

- d'une part parce qu'il s'agissait de cités de quelques milliers d'habitants tout au plus, où tout le monde se connaissait,

- d'autre part parce que les problèmes étaient d'une moindre complexité que dans le monde d'aujourd'hui,

- enfin parce que ce tirage au sort était loin d'être un modèle de démocratie (les femmes et les esclaves en étant écartés).

Les difficultés recensées supra expliquent pourquoi il n'existe de nos jours aucun État au monde qui pratique un tirage au sort pour choisir les représentants du peuple.

En dressant ce constat, nous ne disons évidemment pas que la situation actuelle est parfaite, loin de là.

Nous disons que la démocratie doit être renouvelée par d'autres voies, qui devront rester opérationnelles, réalistes, acceptées par tous, et qui veilleront à garantir aux citoyens une démocratie beaucoup plus réelle et représentative de l'opinion que ce n'est le cas actuellement.

Le programme de l'UPR, présenté par François Asselineau le 3 décembre 2011, apporte des solutions très opérationnelles pour rendre aux Français leur démocratie :

a) - tout d'abord en sortant de l'UE, de l'euro et de l'OTAN : ce sont des décisions absolument capitales, sans lesquelles tout système représentatif - fût-il un "tirage au sort" - n'a aucun sens puisque les pouvoirs décisifs ont été retirés aux Français.

b)- en instituant le référendum d'initiative populaire

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~

c)- en instituant la reconnaissance du vote blanc de plein exercice - ce qui permet aux électeurs de révoquer tous les candidats à une élection si le vote blanc arrive en tête au 1er ou au second tour

d)- en réformant profondément le Conseil Constitutionnel afin de le dépolitiser et de le professionnaliser

e)- en réformant profondément le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, en lui donnant de véritables pouvoirs exécutifs sur les chaînes de télévision et de radio

f)- en renationalisant TF1 afin d'ouvrir la 1ère chaîne de télévision publique à tous les courants de pensée

g)- en interdisant à toute personne n'ayant pas de casier judiciaire vierge de se présenter à une élection, quelle qu'elle soit

Nous renvoyons les lecteurs à notre programme : <http://www.upr.fr/programme-politique>

François Asselineau